

Commission paritaire sur les révisions de l'appréciation finale de rendez-vous de carrière

Depuis la Réforme de la Fonction Publique, les révisions de l'appréciation finale de rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR restent l'une des dernières attributions des commissions paritaires. SUD éducation dénonçait, avant même sa mise en place, cette réforme qui laisse seuls les personnels face à l'administration dans des situations où le contrôle et le conseil des syndicats étaient plus que bienvenus. Nous tenons à rappeler que depuis cette réforme le rectorat ne peut plus entrer en contact avec les syndicats sur de nombreux aspects de la carrière des agent-e-s, notamment les mutations.

Toutefois nous tenons aussi à dénoncer le refus du rectorat de rentrer en contact avec les syndicats notamment quand les agent-e-s rencontrent des problèmes relevant des Ressources Humaines. Nous sommes plusieurs syndicats à avoir demandé une audience à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines au sujet de son absence de dialogue avec les syndicats concernant la gestion de dossiers relevant de ses services. Nous restons à ce jour sans réponse. Ce mépris des personnels et de leurs représentants aboutit au fait que les syndicats sont amenés à gérer eux-mêmes des situations de mal-être, pour ne pas dire pire, en raison de l'absence de réaction des services du rectorat. Nous avons pu constater à de nombreuses reprises que règne l'arbitraire de certains chefs d'établissement sans que le rectorat intervienne, malgré nos sollicitations.

Le peu de personnels qui sont allés au bout de leur recours concernant l'appréciation finale de leur rendez-vous de carrière en sont la preuve (seulement 9 contre une vingtaine l'an dernier). Les modalités de recours peu lisibles et éprouvantes découragent de nombreux-ses collègues à contester leur avis final.

Pour les personnels concernés, c'est la double peine : une absence de protection au travail accompagnée de rapports PPCR qui nuisent à leur avancement de carrière. On voit ici à l'œuvre ce que SUD éducation a dénoncé avant même la mise en place de la réforme PPCR : la possibilité pour certains évaluateurs de se servir à leur guise de cette évaluation au mépris de tout principe de réalité.

SUD éducation dénonce donc une nouvelle fois les dispositions de PPCR et ses conséquences, et réclame l'avancement au même rythme et au mieux pour l'ensemble des agent-e-s.

SUD éducation demande aussi que l'administration restitue aux syndicats leur rôle dans le suivi des agent-e-s et assume son rôle de protection des personnels en prenant les mesures de ressources humaines appropriées quand elles s'imposent.